

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne une décision querellée par laquelle le Collège de la commune de Fosses-la-Ville a octroyé, le 9 septembre 2021, un permis unique visant à modifier le relief du sol au moyen de terres exogènes (310.000 m³), rue Ferme de Wimbosteck à 5070 Sart-Saint-Laurent (« terre agricole DELVAUX ») sur les parcelles cadastrées Fosses-la-Ville, Division 6, Section F, n° : 186 B, 186 A, 147 K, 141 B, 139 A, 132, 136 et 140.

| Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter : | |
|---|---|
| <u>Les demandeurs :</u> | NONET SA Rue de la Vieille Sambre 162 5190 Jemeppe-sur-Sambre info@nonet.be |
| <u>Le Fonctionnaire technique sur recours :</u> | Département des Permis et Autorisations Avenue Prince de Liège 15 à 5000 Namur Réf : REC.PU/21.160 |
| <u>L'Administration communale :</u> | Service environnement 081/44.71.18 |

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 10/12/2021 | 15/12/2021 | Lieu : Maison communale Date : 10/01/2022 Heure : 13 H00 | Collège communal rue E. Romedenne 9 5150 Floreffe environnement@floreffe.be |

Les délais de l'enquête publique sont suspendus entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier, ces deux dates comprises

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la décision querellée susmentionnée.

Le dossier peut être consulté n°11 rue Emile Romedenne à Floreffe (bureaux Urbanisme ou Environnement), sur rendez-vous au 081/44.71.18 ou par mail environnement@floreffe.be, à partir de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 heures et les samedis matins ou en soirée. Le port du masque est obligatoire et maximum 1 personne par consultation.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Floreffe, le 9 décembre 2021

Par le Collège

La Directrice générale

Nathalie ALVAREZ



Le Bourgmestre

Albert MABILLE